

**Commune de VAILHAUQUES**

Membres en exercice : 23

Représentés : 8

Absents : 2

Membres présents : 13

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**DELIBERATION**

**18 SEPTEMBRE 2023**

**RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE – Il faut lire 07 MARS 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> Mars 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, AZEMAR Vincent, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, OLIVE Cécile, PELAEZ Antoine, RUIZ Sylvain, SAINT PIERRE Claude, SANCHEZ Jean-François

Procurations : GUEDDARI Ahmed à AZEMAR Vincent, LAFFORGUE Gérard à CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie à LAPORTE Anne, MOUYSET Zoubida à SANCHEZ Jean-François, RIGAUX Christine à GORBATOFF Emmanuelle, SAUVAGNAC Laurent à LOUBET Jean-Louis, SERRANO Christel à AL MALLAK Hussam, ZERRAD Nacera à GASTAL Nathalie

Absents : BARA Kamel, WAGNER Ban

**DELIBERATION : 2024/03/07/02**

**OBJET : CCGPSL – COMMISSION URGENCE ECOLOGIQUE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**Vu** la motion adoptée par la Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup en date du 19 septembre 2023 déclarant l'état d'urgence écologique,

**Vu** la délibération n°002\_10\_2023 de la Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup en date du 17 octobre 2023 portant création de la commission « Urgence écologique »,

Monsieur le Maire rappelle qu'en votant à l'unanimité cette motion, les élus communautaires s'engagent dans un effort de mobilisation d'urgence pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone sur notre territoire et d'agir en faveur du climat, conjointement aux efforts engagés par la Région Occitanie, l'Etat et l'Union européenne.

Pour cela, la Communauté de Communes doit accélérer la mise en œuvre de ses initiatives en matière d'action pour le climat et pour la biodiversité, afin de faire face aux intensifications des impacts climatiques.

Par cette motion, la Communauté de Communes s'engage :

- **à informer** ses habitants et entreprises sur la crise climatique et environnementale et les opportunités d'agir ;
- **à intégrer l'urgence climatique et environnementale** dans toutes les politiques publiques ;
- **à mettre en place un processus** systématique d'analyse de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement via un budget Climat ;
- **à analyser les projets** portés par la Communauté de Communes au regard des 17 Objectifs de développement durable ;
- **à tenir compte de l'impact sur le climat** ainsi que de la durabilité environnementale et sociale dans toutes ses décisions et, chaque fois que possible, à donner la priorité aux projets publics, privés ou associatifs qui contribuent à atténuer le changement climatique et ses conséquences et renforcent la résilience de tous.

La création de la commission « Urgence écologique » vise à doter la Communauté de Communes d'une instance au sein de laquelle sera réalisé notamment ce travail d'analyse des projets et plus largement de proposition d'actions, de préparation et de suivi de l'engagement de la collectivité pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité.

Cette commission est composée conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement intérieur des assemblées de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique que la commune est invitée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire sollicite donc le dépôt des candidatures pour représenter la commune au sein de la commission « Urgence écologique ».

La majorité présente la candidature de Claude SAINT PIERRE en tant que titulaire et de Cécile OLIVE en tant que suppléante.

La minorité présente la candidature de Sophie LAYALLE en tant que suppléante.

Une fois les candidatures déposées, le conseil municipal décide à l'unanimité de lever le secret pour ce scrutin, il a donc été procédé au vote à main levée, à la majorité absolue.

Les candidatures présentées par la majorité recueillent 21 voix pour Claude SAINT PIERRE et 16 voix pour Cécile OLIVE et celles présentées par la minorité recueillent 5 voix pour Sophie LAYALLE.

Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Claude SAINT PIERRE en qualité de titulaire et Cécile OLIVE en qualité de suppléante pour représenter la commune de Vailhauquès au sein de la commission « Urgence écologique » de la Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup.

Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,  
Frédéric BERNARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site internet de la commune :

**26 MARS 2024**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,